

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

26 – 30 janvier 2020

26. Société « Cultur'in the city » - accord de partenariat et convention avec la Mairie de Moissac

Rapporteur : Madame VALETTE.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le souhait de la commune de Moissac de passer une convention avec SULBIR THEATRE SOCIETE, société par actions simplifiée au capital de 19 457,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 800 686 271 ayant son siège social situé au 68, cours de Vincennes, 75012 Paris, France, représentée par Monsieur Benjamin Bir, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet, qui gère Cultur'in the city,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe d'une convention signée pour un an et renouvelable tacitement entre la ville de Moissac et SULBIR THEATRE SOCIETE, société par actions simplifiée au capital de 19 457,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 800 686 271 ayant son siège social situé au 68, cours de Vincennes, 75012 Paris, France, représentée par Monsieur Benjamin Bir, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet, qui gère Cultur'in the city,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la ville de Moissac et SULBIR THEATRE SOCIETE, société par actions simplifiée au capital de 19 457,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 800 686 271 ayant son siège social situé au 68, cours de Vincennes, 75012 Paris, France, représentée par Monsieur Benjamin Bir, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet, qui gère Cultur'in the city.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :